

Sommaire :

Une insulte aux enseignants, à la laïcité et à la République (page 2)

Les raisons de la colère (page 2)

Monsieur le Procureur de la République et Madame la Préfète se moquent des droits syndicaux (page 3)

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent (page 3)

Salaires: données INSEE actualisées janvier 2008 (page 3)

Retraité(e)s : toutes les raisons d'être dans l'action le 24 janvier !(page 3)

La journée d'action Fonction Publique jeudi 24 janvier 2008 (page 4)

Tract Public-Privé (page 5)

Appel contre l'instauration d'un enfermement sans fin sur présomption de dangerosité ! (p 6)

Education Nationale : Investissements sociaux : une opportunité à saisir (page 6)

Non à la directive de la honte ! (page 6)

fusion ANPE-ASSEDIC (page 6)

stage/réflexion sur l'action sociale mardi 04 mars 2008 (page 7)

Soirée débat sur le thème de la Fonction Publique le 7 février 2008 (page 8)

Grève : informez la FSU (page 8)



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Editorial N° 78

En page centrale, vous trouverez deux tracts pour la manifestation du 24 janvier à Chalon sur Saône. Dans la continuité du 20 novembre 2007, les 4 thèmes revendicatifs du tract Fonction Publique ont été conservés : l'augmentation de la valeur du point d'indice, un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, et le maintien des 6 derniers mois pour le calcul des pensions. La non participation de la CGT au tract Public-Privé est dû à une stratégie nationale de la CGT qui envisage une action Public-Privé début Février.

Même si vous croulez sous les pétitions à signer, prenez en considération celles des pages 3 et 6 : ces 3 pétitions concernent des domaines fondamentaux de notre société : l'Education, la Liberté et l'Immigration.

**BONNE ANNEE
REVENDICATIVE 2008**



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc
71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr
Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *



UNE INSULTE AUX ENSEIGNANTS, A LA LAÏCITE ET A LA REPUBLIQUE

Dans un discours prononcé le 20 décembre à St Jean de Latran, Nicolas Sarkozy a osé affirmer : " dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ".

et question "valeurs", sarko sait de quoi il parle ...

LES RAISONS DE LA COLERE

Après la mobilisation réussie de la journée de grève et de manifestations du 20 novembre 2007, le gouvernement a été contraint de revoir sa copie. Le 3 décembre 2007, le Ministre de la Fonction Publique a procédé à quelques annonces et, parmi elles, l'ouverture du dialogue avec notamment la rencontre du 17 décembre 2007. Les organisations syndicales pouvaient espérer des réponses et des avancées sur la question de l'emploi public, sur le maintien du pouvoir d'achat, sur la prise en compte du passif des années antérieures et sur la revalorisation nécessaire de la grille indiciaire.

Force leur a été de constater que sur chacun de ces points, le chef de l'état - cf ses dernières déclarations à Lille -, le gouvernement et Eric Woerth, son ministre en charge du dossier, n'ont pas apporté depuis d'éléments nouveaux et positifs.

Après les 265 de la rentrée 2007, ce sont donc 243 postes qui vont être supprimés dans l'Académie de Dijon à la rentrée prochaine. En tout, ce sont 1455 postes qui auront disparu en cinq ans ! Le groupe de travail académique du 22 janvier et le CTPA (Comité Technique Paritaire Académique) du 25 devraient préciser l'étendue des retraits pour la Saône-et-Loire. Et dans le même temps, le nombre des heures supplémentaires explose - au plan national ce sont l'équivalent de 3500 postes qui ont été transformés en HSA pour l'exercice 2008.

Bien évidemment, ces suppressions continues de postes - à titre de nouvel exemple, les collèges du 71, à eux seuls ont perdu, en cinq ans, 165 postes ! soit plus de 3 par collèges ! - entraînent une baisse spectaculaire des recrutements - 56% de baisse des recrutements de professeurs du Second Degré en cinq ans.

Cette politique catastrophique de l'emploi se double d'une politique du pouvoir d'achat calamiteuse. Le retard des salaires par rapport à 2001 est de 6%(indice INSEE) et les salaires de la catégorie A - celle notamment des professeurs - sont les plus touchés avec un retard de 20 % en 25 ans. 30% des fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat entre 2001 et 2005. Les jeunes professeurs ont un pouvoir d'achat inférieur à celui de leurs aînés et Xavier Darcos, aujourd'hui ministre de l'Education Nationale, alors conseiller pour l'Education du candidat Sarkozy affirmait lui-même en mars 2007 : " La logique du travailler plus pour gagner plus ne suffira pas pour rattraper le retard du salaire des professeurs. Il faudra revaloriser. " Déclaration bien oubliée aujourd'hui !

Ce que l'on observe pour les salaires peut se constater aussi pour les pensions de retraite. En 2008, elles ne devraient être revalorisées que de 1,1% alors que l'inflation prévisionnelle est estimée pour cette année à 1,6% dans la loi de finances par le gouvernement lui-même.

A tout cela s'ajoute un train de mesures imposées sans aucune concertation baptisées " réformes " qui sont autant de menaces pour la réussite des élèves. Citons les annonces sur le lycée et en particulier la suppression de certaines filières, le Bac Pro en 3 ans, le transfert des Copsy aux régions, la charge accrue de travail pour les professeurs principaux...et ce ne sont pas le futur Livre Vert de la Commission Pochard - fin janvier avec un mois de retard - et le futur Livre Blanc du gouvernement qui vont nous rassurer.

On le voit ; toutes les raisons sont rassemblées pour manifester dans les collèges et les lycées de Saône-et-Loire, lors de la grève unitaire du jeudi 24 janvier 2008, la même détermination pour que le gouvernement prenne enfin en compte les vrais besoins des personnels.

Alain Larvor

Monsieur le Procureur de la République et Madame la Préfète se moquent des droits syndicaux

Dans le précédent numéro de Chorus, vous avez pu lire que la FSU 71 avait porté plainte auprès du Procureur de la République pour vol et destruction de matériel syndical.

Dans sa réponse (voir copie ci-dessous), il ne voit aucune infraction à ces actes et me suggère de m'adresser auprès de la Préfète dans la mesure où il s'agit d'une action de police administrative (???)

La lettre recommandée envoyée à Madame la Préfète n'a reçu aucune réponse.

C'est pourquoi je me suis permis d'aller lui poser la question de vive voix lors de la réception qu'elle a donnée à l'occasion de la nouvelle année le 11 janvier 2008.

Sa réponse fut confuse, mais il en est surtout ressorti que pour elle ça n'avait pas beaucoup d'importance.

Les règles de la République sont bien mal gardées par de tels serviteurs.

Philippe Dormagen

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent

la pétition électronique avait atteint en une semaine environ 11000 signatures, elle en est actuellement à 26700.

Cette campagne reste totalement d'actualité ; C'est pourquoi il a été décidé de relancer la campagne et de fixer une date pour la remise de la pétition, le 2 février.

Le tract intersyndical, publié sur le site de la FSU nationale le mercredi 17 octobre 2007 est consultable à l'adresse suivante :

http://actu.fsu.fr/IMG/pdf_TRACT_R-V.pdf

Pour signer la pétition en ligne :

<http://www.lettreouverteaupresident.org>

SALAIRES : DONNEES ACTUALISEES JANVIER 08

De nouvelles études publiées par l'INSEE :

Valeur du point : elle a baissé de 0,9% en moyenne par an en euros constants de 1983 à 2005. La baisse globale mesurée par l'INSEE est de 18%.

Suivi de cohortes : les plus jeunes ont un pouvoir d'achat plus faible que celui de leurs aînés au même moment de la carrière.

30% des fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat entre 2001 et 2005.

Le poids des rémunérations de la Fonction Publique d'Etat est passée de 4.34% à 3.87% du PIB entre 1999 et 2006,


Un maintien du niveau de 1999 des rémunérations des agents de l'Etat dans le PIB aurait permis de revaloriser le point d'indice de presque 9%.

Retraité(e)s : toutes les raisons d'être dans l'action le 24 janvier !

En tant que citoyens, partisans et acteurs d'une société plus solidaire, nous nous devons de joindre nos forces à celles des actifs pour la sauvegarde et l'amélioration des Services Publics, comme pour le rétablissement de conditions décentes de départ en retraite (75 % à 60 ans).

En tant que retraités, nous sommes au premier chef concernés par la revendication de la défense et de l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions: celui-ci, pour les fonctionnaires, a perdu 0,5% par an depuis 1994. Et une nouvelle dégradation a été votée pour 2008 : les pensions n'augmenteront que de 1,1%, alors que l'inflation a été estimée à 1,6% - et qu'on sait déjà qu'elle sera bien supérieure...

Donc, retraités, défendons-nous solidairement avec les actifs en participant massivement aux rencontres et manifestations du 24 janvier !



Le Procureur de la République
Macon, le 5 novembre 2007

FÉDÉRATION SYNDICALE
UNITAIRE
Monsieur DORMAGEN
2 Rue du Parc
71100 CHALON SUR SAONE

N/REF : 07010621

Monsieur le Secrétaire Départemental,


J'ai bien reçu votre plainte pour vol et destruction de matériel syndical contre les forces de l'ordre à l'occasion de la visite du Président de la République.

S'agissant d'une opération de maintien de l'ordre pour laquelle les forces de police ont déféré au commandement de l'autorité légitime, aucune infraction ne me paraît pouvoir être retenue.

Je vous suggère de vous adresser auprès du Préfet dans la mesure où il s'agit d'une action de police administrative.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE



8, rue de la Préfecture - 71017 MAÇON CEDEX - ☎ 03.85.39.92.00 - Fax : 03.85.38.20.37
Site Web : <http://www.tgi-macon.justice.fr> - mel : prg-macon@tjstice.fr



JOURNEE D'ACTION FONCTION PUBLIQUE JEUDI 24 JANVIER 2008

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale en décembre, mais les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables.

En effet, le ministre refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, revendiquée par toutes les organisations syndicales au nom des salariés. C'est pourtant le seul moyen d'obtenir un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Les organisations **CFDT-CFTC-CGT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES** exigent de véritables négociations pour obtenir :

■ **L'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous.**

■ **Une Fonction Publique de qualité, où les salariés sont reconnus comme de vrais acteurs de la richesse du pays, où les effectifs sont suffisants.**

■ **La sauvegarde du statut général de la fonction publique et en particulier la garantie des retraites**

A ces exigences, le gouvernement répond par:

- L'individualisation des rémunérations! ...pour nous c'est NON !
- Des mesures ciblées ne concernant qu'une petite minorité d'agents ! ...pour nous c'est NON !
- L'absence de négociation salariale globale qui a conduit à une perte de plus de 6% de pouvoir d'achat depuis 2000 ! ...pour nous c'est NON !
- La suppression massive d'emplois : 22 900 emplois publics disparaissent en 2008 dont plus de 11000 dans l'Education nationale ! ...pour nous c'est NON !
- La suppression pure et simple de services publics avec des conséquences néfastes pour la population et l'emploi ! ...pour nous c'est NON !
- Le saccage du statut des fonctionnaires : contrats de droit privé de gré à gré, emplois précaires, incitations financières au départ, rémunérations individuelles au mérite ...pour nous c'est NON !

...et NON à l'absence d'un véritable dialogue social !

Les organisations syndicales départementales de Saône et Loire, **CFDT-CFTC-CGT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES** appellent l'ensemble des salariés de la Fonction Publique, titulaires et contractuels, à faire **GRÈVE** et à participer à la

**MANIFESTATION DEPARTEMENTALE à CHALON-sur-SAONE
à 15h devant la maison des syndicats.**

**Avant la manifestation, une assemblée générale se déroulera à 14 heures
à la Maison des syndicats de Chalon sur Saône**



Jeudi 24 janvier, Public Privé, manifestation et grève A 15 H 00 CHALON SUR SAONE, Maison des Syndicats Salaires, retraites, emploi tout est lié...

Les organisations syndicales départementales FO, FSU, UNSA, CFTC, SOLIDAIRES, dans la lignée du 18 octobre et 20 décembre 2007 appellent les salariés du public et privé à manifester ensemble le 24 janvier :

- ❖ Pour l'augmentation des salaires, des retraites, des pensions et des minima sociaux.

Depuis 1998, les prix augmentent constamment :

**Pain + 25,76%, Viande + 23,58%, Légumes + 26,37%, Loyers + 23,13%,
Fioul domestique + 126,25%, carburants + 54,98%.**

Pendant ce temps, le gouvernement refuse de répondre à l'exigence de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires. Dans le privé, les augmentations sont le plus souvent bien inférieures à celles du coût de la vie ; le mensonge sur l'utilisation des heures supplémentaires a fait long feu ... C'est travestir la réalité et nier que les fonctionnaires ont perdu depuis 2000 près de 7% de leur pouvoir d'achat. Pourtant le calcul de cette simple vérité devrait être chose aisée pour un ministre du budget : 13,3 % d'augmentation du traitement indiciaire des fonctionnaires... le résultat est négatif, Monsieur le Ministre !

- ❖ Pour s'opposer aux annonces gouvernementales sur les retraites, avec passage à 41 ans de cotisations de 2008 à 2012, puis à 41,5 ans en 2020, et revendiquer le maintien des régimes spéciaux de retraite et des droits qui leur sont **attachés**.
- ❖ Pour l'annulation des suppressions de postes dans la fonction publique (le budget 2008 prévoit la suppression de 11 200 postes dans la seule éducation nationale !) et l'arrêt des licenciements dans le privé.
- ❖ Pour le maintien d'un réel service public de l'emploi, contre la fusion ANPE-UNEDIC, contre les sanctions qui menacent les chômeurs (perte de leurs droits en cas de refus d'un emploi).
- ❖ Pour la préservation du contrat à durée indéterminée (CDI) comme contrat de travail dans le privé et la défense des statuts dans le public.

La fin des embauches sous statut dans le public et sous CDI dans le privé : c'est la précarité pour tous !

- ❖ Pour la défense de la sécurité sociale solidaire et égalitaire.

La franchise des soins remet en cause la solidarité même entre malades et bien portants.

TOUS, PUBLIC COMME PRIVE, NOS DROITS SONT REMIS EN CAUSE !

Dans le même temps, les profits ne cessent de croître, les exonérations patronales se multiplient, sans parler du cadeau fiscal fait aux plus riches (15 milliards €) et le cynisme sarkozien est à son comble : vive les riches !

Il faut construire les conditions de convergence des luttes et bloquer cette offensive anti-sociale sans précédent

TOUS UNIS DANS LA GREVE ET LA MANIFESTATION, PUBLIC PRIVE, CHOMEURS, RETRAITES CE 24 JANVIER 2008.

15 janvier 2008

Appel contre l'instauration d'un enfermement sans fin sur présomption de dangerosité !

Les trois organisations à l'origine de l'appel :

GENEPI Groupement étudiant national
d'enseignement aux personnes incarcérées
SNEPAP-FSU Syndicat national de l'ensemble
des personnel de l'administration pénitentiaire
Syndicat de la Magistrature

Il ne s'agit plus simplement de durcir les sanctions ou de renforcer les moyens de contrainte, mais de procéder à des enfermements préventifs, sur la base d'une présomption d'infraction future et dans une logique d'élimination qui s'apparente à une mort sociale.

Pour plus d'information et pour signer la pétition, voir le site :

<http://www.contrelaretentiondesurete.fr>

Education Nationale :

INVESTISSEMENTS SOCIAUX : UNE OPPORTUNITE A SAISIR ...

... entre autres en faveur des TZR et autres remplaçants !

Il s'agit de crédits destinés à financer des opérations sociales en faveur des personnels de l'EN ou de la Jeunesse et des Sports. Ces opérations doivent impliquer des travaux de gros œuvre ou des équipements lourds réalisées par l'Etat, dans des locaux ou sur des terrains lui appartenant ou mis à sa disposition pour une durée suffisante (15 ans minimum) : les locaux scolaires, de la maternelle à l'université, entrent évidemment dans ce cadre.

Pratiquement, par le passé, la Commission Académique de l'Action Sociale (CAAS) a évoqué quelques pistes : aménagement de logements pour l'hébergement temporaire de personnels en remplacement ou en stage, d'assistants étrangers etc.; aménagement dans les établissements de locaux réservés à la restauration ou à la détente des personnels ; etc.

En principe, les responsables des locaux concernés, et en particulier les Chefs d'établissement, sont au courant de ce dispositif, mais il n'est peut-être pas inutile de le leur rappeler : aucune demande de ce type n'a été déposée dans l'académie ces dernières années, alors que les besoins sont réels... Certes, les dossiers de demande doivent répondre à certaines contraintes et être étudiés par diverses commissions, selon un parcours assez complexe, mais encore faut-il que quelqu'un prenne l'initiative de la démarche !

Si vous pensez que des besoins et des possibilités existent là où vous travaillez, alertez le responsable des locaux concernés et demandez-lui de monter le dossier nécessaire (renseignements auprès du service d'Action Sociale du Rectorat). En même temps, informez, par l'intermédiaire de la FSU départementale, vos représentants à la Commission départementale d'Action Sociale (CDAS) et à la CAAS, qui pourront appuyer la demande quand elle sera examinée par ces instances.

Non à la directive de la honte !

Appel aux parlementaires européens

Au mois de janvier 2008, un projet de directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères sera soumis au Parlement européen.

Depuis 1990, la politique européenne conduite par les gouvernements en matière d'immigration et d'asile s'est traduite par une réduction continue des garanties et des protections fondamentales des personnes. L'Europe se transforme en une forteresse cadenassée et met en oeuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les sans-papiers.

Le projet de directive, s'il était adopté, constituerait une nouvelle régression.

En prévoyant une rétention pouvant atteindre 18 mois pour des personnes dont le seul délit est de vouloir vivre en Europe, il porte en lui une logique inhumaine : la généralisation d'une politique d'enfermement des personnes étrangères qui pourrait ainsi devenir le mode normal de gestion des populations migrantes.

En instaurant une interdiction pour 5 ans de revenir en Europe pour toutes les personnes renvoyées, ce projet de directive stigmatise les sans-papiers et les transforme en délinquants à exclure.

Le projet de directive qui sera présenté au Parlement est le premier dans ce domaine qui fasse l'objet d'une procédure de co-décision avec le Conseil des ministres. Le Parlement a donc enfin la possibilité de mettre un terme à cette politique régressive qui va à l'encontre des valeurs humanistes qui sont à la base du projet européen et qui lui donnent sens.

Les parlementaires européens ont aujourd'hui une responsabilité historique : réagir pour ne pas laisser retomber l'Europe dans les heures sombres de la ségrégation entre nationaux et indésirables par la systématisation des camps et de l'éloignement forcé.

Nous appelons les parlementaires européens à prendre leurs responsabilités et à rejeter ce projet.

Pour signer la pétition, rendez-vous sur le site :

<http://www.directivedelahonte.org/>

FUSION ANPE-ASSEDIC

On fait croire aux Demandeurs d'Emploi et à tout le monde, que la fusion amènera comme avantage moins de démarches ; il y aura aussi moins de démarches pour le nouvel organisme lorsqu'il aura décidé d'arrêter la rémunération d'un chômeur !

Sans attendre la fusion, et malgré tous les beaux discours, le demandeur d'emploi n'est pas au coeur du dispositif.

A Mâcon, on vient de supprimer la réception des usager sans rendez-vous le matin.

Vous avez dit SERVICE PUBLIC ?

POUR LES SALARIES DE L'EDUCATION
NATIONALE

La FSU Bourgogne vous invite à une
journée de

stage/réflexion sur l'action sociale

mardi 04 mars 2008, de 9h. à 17h.,

à Dijon, dans les locaux du SNES/FSU

6 allée du cardinal de Givry 3ème étage

Le stage sera animé par Christophe Barbillat, responsable national de ce secteur, et secondé par Roger Présumey, responsable académique FSU de ces questions, membre de la SRIAS et du CAAS

Nous pourrions aborder tous les thèmes qui touchent à l'action sociale : fonctionnement de l'action sociale, les instances académiques et départementales (SRIAS, CAAS, CDAS), les droits des personnels titulaires et précaires, réflexion sur les prestations...

Ai-je le droit de participer à ce stage ?

Bien sûr (et même si vous n'êtes pas syndiqué(e) ! Le congé nécessaire est de droit pour tous, titulaires ou non. En effet, la loi n°82-997 du 23/11/1982, modifiant et complétant l'article 36 de l'ordonnance n°59-244 du 04/02/1959 stipule en son article 2 : " les agents non titulaires de l'Etat en activité bénéficient, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'un congé pour la formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par année ".

Un tel stage ne peut donc donner lieu à retenue de traitement, ni à obligation de rattrapage de cours. La demande de congé est à formuler auprès du Recteur de l'Académie de Dijon (2nd degré) ou de l'Inspecteur d'Académie du département (1er degré) 1 mois avant le début du stage, soit le 04 février dernier délai.

Le chef d'établissement (ou IEN) ne peut pas vous le refuser et est obligé de transmettre la demande. Le Recteur (l'IA) répond généralement très tard, et l'absence de réponse 15 jours avant le stage équivaut à une autorisation.

Il n'y a pas d'obligation de remplacement. Il est prudent de s'en

Suis-je assez compétent ?

Le stage ne demande aucune compétence particulière. Chacun apporte son expérience, son éclairage, une discussion s'instaure et débouche sur un document, des pistes d'actions....

A quoi la participation au stage m'engage-t-elle ?

Eh bien, à rien ! Bien sur, si, à la sortie du stage, vous êtes prêt(e) à vous investir un peu plus dans la vie syndicale, nous en serons ravis. Mais vous ne prenez aucun engagement moral.

Combien ça me coûte ?

RIEN. Le stage est gratuit. Seuls les repas sont à votre charge. Des déplacements groupés peuvent être organisés.

Pour pouvoir participer au stage, vous devez envoyer votre autorisation d'absence (voir modèle ci-dessous) avant le 04 février 2008, soit un mois avant le stage.

Reproduisez la demande ci-dessous et déposez là avant le 04 février auprès du secrétariat de votre établissement ou à votre IEN.

Modèle de lettre pour la demande de stage à envoyer avant le 03 Février 2008

(à manuscrire)

Nom Prénom

Etablissement Ville

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon

(Monsieur l'Inspecteur d'Académie),

S/C de Monsieur le chef d'établissement (pour le second degré) ou l'IEN (pour le premier degré).

Objet : participation à un stage de formation syndicale

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/84 et de la loi 82/997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés de formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 04 mars 2008 afin de pouvoir participer au stage organisé par le fédération départementale de l'Yonne de la FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 05/02/1993)

A le.....

Signature

L'administration rectorale sera informée de la tenue de ce stage par la FSU Bourgogne.

FICHE D'INSCRIPTION

Stage "action sociale" du 04.03.2008

à renvoyer à: Roger Présumey, 18 rue Chaumont, 71150 FONTAINES (PRESUMEY@wanadoo.fr)

Nom :

prénom :

Né(e) le :

s'inscrit pour le stage syndical FSU du 04.03.2008

Demande de congé déposée le

Ministère :

Catégorie :

Etablissement :

Syndicat National :

Adresse personnelle

Téléphone personnel :

Mèl personnel :

Question(s) qui m'intéresse(nt) le plus dans le programme proposé, et/ou question(s) que j'aimerais voir abordée(s) en plus (continuer au dos si nécessaire) :

SOIREE DEBAT SUR LE THEME DE LA FONCTION PUBLIQUE

Quel avenir pour la Fonction Publique ?

François Fillon a déclaré que la modernisation de l'Etat supposait "que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel".

Lors de l'Assemblée Générale de Chalon Sur Saône lors de la journée de grève du 20 novembre 2007, les participants ont souhaité organiser une soirée débat pour analyser les évolutions en cours dans la Fonction Publique :

Pourquoi les réformes, quels buts, quelles conséquences ?

Avec les exemples de l'Education Nationale, de la Santé, de France Telecom, de La Poste, de l'Energie, de l'ANPE, de la SNCF

avec la participation des syndicats

CFTC-CGT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES

A la maison des syndicats 2 rue du Parc à CHALON SUR SAONE

Jeudi 7 Février 2008 à 18 heures

GREVE FONCTION PUBLIQUE DU 24 janvier 2008		
ETABLISSEMENT:		
Pointage effectué le	à	h
par (votre		
	Nombre de collègues qui auraient dû être en service au moment du pointage (non compris collègues en congé, en stage, etc...)	Nombre de grévistes
Personnels d'enseignement et de documentation		
Personnels administratifs		
Ouvriers et service		
Personnels de santé		
Personnels de direction		
Personnels d'Education (MI-SE, CE-CPE, Aide Educateurs, ADE etc		

GREVE : INFORMEZ La FSU!

Merci aux collègues exerçant dans un établissement scolaire du Second Degré d'utiliser cette grille pour informer la FSU des résultats de la grève dans leur établissement.

Remplissez le tableau ci-dessous (même incomplètement), et communiquez-le à la FSU le plus tôt possible (de préférence vers 10 h, sinon avant midi ou en tout début d'après-midi), soit par téléphone (03 85 41 43 81), soit, mieux, par fax (03 85 41 89 98) ou mël (Snes71@wanadoo.fr).

Demandez ces données à votre chef d'établissement, qui ne peut vous les refuser.

Attention : donnez les chiffres EN VALEUR ABSOLUE, de façon à nous permettre des totalisations sur plusieurs établissements.

Vous pouvez aussi donner les pourcentages, mais en plus.